

sur l'apartheid et le racisme; non pas qu'il ait perdu de son ardeur dans sa ferme opposition à l'apartheid, mais parce qu'il n'était toujours pas disposé à voter en faveur de résolutions condamnant nommément des pays de l'OTAN, appuyant explicitement la lutte armée, établissant un lien entre Israël et l'Afrique du Sud (ou entre le sionisme et le racisme), ou réclamant la cessation de toutes relations économiques ou autres avec l'Afrique du Sud.

Moyen-Orient

L'Assemblée générale a adopté quarante résolutions touchant de près ou de loin la situation au Moyen-Orient, nombre qui, par comparaison avec celui de l'année précédente, était impressionnant. Ce changement s'explique, à la fois, par l'inclusion du Moyen-Orient dans des secteurs d'activités onusiens qui lui étaient auparavant étrangers (par exemple, le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique) et par l'introduction de nouvelles résolutions dans le cadre de questions traditionnelles du Moyen-Orient comme l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Le Canada a continué de traiter les questions relatives au Moyen-Orient de façon objective et en tenant compte des développements récents dans la région. Ainsi, dans le cadre du débat sur l'UNRWA, nous avons maintenu nos positions de 1980 sur les résolutions annuelles concernant le droit de retour, l'aide aux personnes déplacées du fait des hostilités de 1967, le financement de l'UNRWA, le renouvellement de son mandat et les bourses d'études supérieures offertes aux Palestiniens. Par contre, nous avons modifié notre position sur la résolution concernant le logement des réfugiés, passant de l'abstention à un vote favorable, afin de marquer notre désapprobation devant la destruction des habitations des réfugiés palestiniens par Israël, à titre de représailles.

Au cours du débat sur les pratiques israéliennes, le Canada a maintenu ses positions de 1980 sur les six résolutions qui constituent ce point de l'ordre du jour. Cependant, suite à la décision du gouvernement israélien d'annexer les hauteurs du Golan le 14 décembre, le Canada, à l'instar d'un certain nombre d'autres membres des Nations unies et afin de manifester son opposition à l'action israélienne, a voté en faveur de la résolution en séance plénière alors qu'il s'était abstenu en commission. Le Canada a également exprimé sa désapprobation en apportant son appui à un paragraphe d'une résolution générale sur la situation au Moyen-Orient condamnant les politiques et les pratiques d'Israël dans les hauteurs du Golan. Toutefois, il n'a pu appuyer une nouvelle résolution sur cette question étant donné qu'elle comportait d'autres éléments qu'il jugeait inacceptables.

Le Canada ne s'est écarté de ses positions de 1980 sur aucune des cinq résolutions annuelles qui figurent sous le titre: question de Palestine, et qui portent, notamment, sur le statut de Jérusalem, les accords de camp David et le Groupe spécial des droits des Palestiniens du